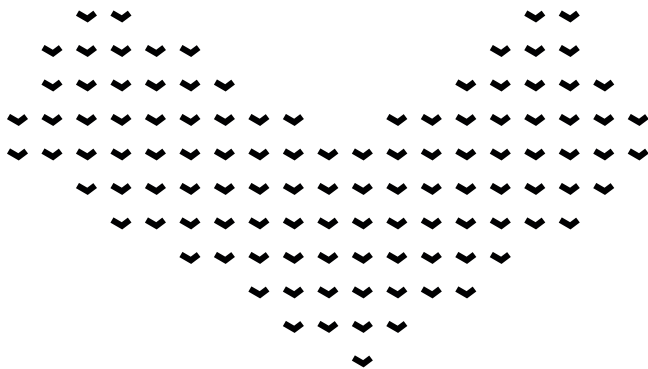


GYRE POCKET



2017 | 2018

www.gyre.ch

ADMINISTRATION

Direction, secrétariat,
conciergerie

HORAIRE DES COURS

ENSEIGNEMENT

Corps enseignant
Chefs de file

ENCADREMENT

Maîtrise de classe
Conseil aux études
Suivi décanal

SERVICES

Médiation
Accueil santé
Orientation scolaire
et professionnelle

RÈGLEMENT INTERNE

Droits et devoirs
Discipline
Fréquentation
Ponctualité
Absences
Rattrapage des
travaux écrits
Informations
Salles de classe
Informatique
Espace cafétéria
Sport

CONSEIL DES ÉLÈVES

Statuts du Conseil
des élèves (extrait)

BIBLIOTHÈQUE

FORMATIONS ET COURS FACULTATIFS

Ecole de Maturité

Ecole de Culture générale

Ecole de Commerce

Changements de disciplines,
de niveaux d'enseignement
et d'options

Classes spéciales pour
artistes et sportifs d'élite

Voie Passerelle

Echanges et séjours
linguistiques

Semaine culturelle

Arts, Sciences et Lettres

Distinctions annuelles et
prix de promotions

Cours facultatifs

Chœur des Gymnases
lausannois

Orchestre des Collèges et
des Gymnases lausannois

FINANCES

Ecolage

Bourses d'études et
dispense d'écolage

Taxe d'inscription

ASSURANCES

Obligations

MAJORITÉ CIVILE

Principes

AGENDA

Vacances scolaires

Année scolaire 2017-2018





GYMNASE DE RENENS – CEOL

Ecole de Maturité
Ecole de Culture générale
Ecole de Commerce
Voie Passerelle

Av. du Silo 1
CH-1020 Renens
Téléphone: 021 338 00 01

info@gyre.ch
www.gyre.ch

De nombreux documents organisationnels ou réglementaires sont publiés sur le site Internet de l'établissement. Les contenus sont régulièrement mis à jour.

DIRECTION

Le directeur et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

M. Manuel Donzé, directeur
manuel.donze@vd.ch

M. Frédéric Batori, doyen
frederic.batori@vd.educanet2.ch

Mme Rosalie Chevalley, doyenne
rosalie.chevalley@vd.educanet2.ch

Mme Fabienne Cuénoud Furrer, doyenne
fabienne.cuenoudfurrer@vd.educanet2.ch

Mme Odile Girard, doyenne
odile.girard@vd.educanet2.ch

Mme Judith Gruet-Kaye, doyenne
judith.gruetkaye@vd.educanet2.ch

Mme Jannick Steffen, administratrice
jannick.steffen@vd.ch

SECRETARIAT

Mme Sarah Alfonso, assistante de direction
sarah.alfonso@vd.ch

Mme Manon Wullemin, secrétaire
manon.wullemin@vd.ch

Mme Linda Leas, secrétaire (MPC)
linda.leas@vd.ch

Mme Celia Scalisi, apprentie employée de commerce
celia.scalisi@vd.ch

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

RESSOURCES INFORMATIQUES

M. Antoni Jashari, gestionnaire
antoni.jashari@vd.ch

CONCIERGERIE

M. Francisco Martinez
021 338 00 12 ou 079 697 88 80
francisco.martinez@vd.ch

M. José Olivério Duarte Pombo
021 338 00 12 ou 079 697 81 47
oliverio.duarte-pombo@vd.ch

Les bâtiments sont ouverts du lundi au vendredi
de 07h30 à 18h30.



HORAIRE DES COURS

1	08:15-09:00		
2	09:10-09:55		
3	10:15-11:00		
4	11:10-11:55		
5	12:00-12:45	Pause déjeuner	Cours facultatifs (mardi et jeudi)
6	12:50-13:35		Cours facultatifs (mardi et jeudi)
7	13:45-14:30		
8	14:40-15:25		
9	15:35-16:20		
10	16:30-17:15		

La pause déjeuner du mardi et du jeudi, plus longue (deux périodes), est réservée aux cours facultatifs.

Les séances de rattrapage des travaux écrits ont lieu le lundi de 16h30 à 18h00.

CORPS ENSEIGNANT 2017-2018

Les adresses électroniques de Mmes et MM. les maîtres sont publiées sur le site Internet de l'établissement.

Mme Noémie Arnold-Maillefer	français, histoire de l'art
M. Frédéric Batori	mathématiques
M. Karim Benmachiche	informatique/bureautique
Mme Nadia Benoit	français
M. Julien Besson	physique
M. Mathieu Bieri	anglais
M. Julien Billeter	chimie
Mme Louise Bonsack	français
M. Alain Bosson	histoire
M. Eric Bouchez	sciences économiques, informatique/bureautique
Mme Laure Bourgknecht	français
Mme Romana Brabcova	allemand
M. Joël Brüscheweiler	sport
M. Jean Buchmann	français
M. Quôc Anh Bui	mathématiques

M. Yannis Burnier	physique
Mme Sandrine Burri	philosophie, psychologie
Mme Debora Cantoni Glairot	biologie
Mme Laura Carozzi	mathématiques
Mme Aurélie Casini	français
M. Nikola Castillo	chimie
M. Christophe Chapuis	psychologie
Mme Rosalie Chevalley	mathématiques
M. François Cojonnex	histoire
Mme Fabienne Cuénoud Furrer	informatique/bureautique
Mme Mary Claire Cullen Davison	anglais
Mme Vanessa De Santis	italien
Mme Pauline Délez	français
Mme Patricia Descombes	chimie
M. Renato Di Stefano	italien, sport
Mme Eva Digon Truan	espagnol, français
Mme Lauriane Durussel	sciences économiques, informatique/bureautique
M. Emmanuel Eggermann	biologie

M. Stefano Faggioni	musique
Mme Julie Fischer	arts visuels
M. François Flouck	français, histoire
Mme Amandine Forny	chimie
M. Andrea Franco	physique
Mme Concetta Genovese	italien
M. Marcel Gétaz	histoire, histoire et sciences des religions
Mme Odile Girard	allemand
M. Harald Gögler	allemand
M. Yvan Gratzl	histoire
M. Julien Gremion	biologie
Mme Manon Groux	français
Mme Judith Gruet-Kaye	anglais
Mme Marion Kalyani Grunder	anglais
Mme Gaëlle Gür	sport
M. Blaz Haugland	géographie
M. Christophe Hinvi	mathématiques
M. Gabriel Hourcade	français

M. Javier Iglesias	biologie, informatique
Mme Marion Jaccard	arts visuels
M. Julien Kaech	sciences économiques, informatique/bureautique
Mme Nicole Kaech	allemand, sociologie
M. Mathieu Kocher	mathématiques
Mme Georgina Kohler Barmaz	français
Mme Delphine Kolly	mathématiques
Mme Alice Krug	français, géographie
Mme Eliane Le Bars	allemand
M. Raymond Le Bris	géographie
Mme Daphné Loi Zedda	histoire
Mme Aïcha Louati-See	anglais
M. Aidan Macdonald	anglais
Mme Nadejda Magnenat	français
M. Anthony Maistrello	sport
M. Pierre Marty	philosophie, psychologie
Mme Céline Matthey	anglais
Mme Emilie Mayeux	allemand

M. Guillaume Moix	musique
Mme Agnieszka Morel	sciences économiques, informatique/bureautique
M. Jonathan Moustakis	mathématiques
M. Stephan Munier	mathématiques
Mme Yasmina Naïm	anglais
M. Gaetano Parascandolo	physique
M. Vincent Parisy	biologie
M. Alexandre Piattini	sport
Mme Patricia Renaud	français
M. Cédric Reymond	chimie
M. Alexandre Rochat	physique
Mme Géraldine Rochat	allemand
Mme Valérie Roten	sociologie des médias
M. Nicolas Rutz	histoire
Mme Nadia Sahraoui	anglais
M. Stéphane Simon	biologie
M. Fabian Simond	mathématiques

M. Vincent Struzka	sciences économiques, informatique/bureautique
Mme Violaine Tinguely	anglais
Mme Ana Cristina Torrado	sciences économiques, informatique/bureautique
Mme Manon Urfer	philosophie
Mme Annick Vidonne	chimie
M. Pierre Villars	mathématiques
Mme Géraldine Voelke-Viscardi	latin, culture antique, histoire de l'art
M. Vincent Vuille	mathématiques
Mme Susanne Weilenmann	allemand
Mme Marie-Hélène Weissen	géographie
M. Stephan Woollcombe	anglais, histoire
M. Filippo Zanghi	français
M. Quentin Zanoun	sciences économiques, informatique/bureautique

CHEFS DE FILE

Mme Odile Girard	allemand
Mme Mary Claire Cullen Davison	anglais
Mme Marion Jaccard	arts visuels
Mme Debora Cantoni Glazot	biologie
Mme Fabienne Cuénoud Furrer	bureautique
Mme Patricia Descombes	chimie
Mme Eva Digon Truan	espagnol
Mme Pauline Délez	français
Mme Marie-Hélène Weissen	géographie
M. Marcel Gétaz	histoire
Mme Noémie Arnold-Maillefer	histoire de l'art
M. Marcel Gétaz	histoire et sciences des religions
M. Javier Iglesias	informatique
M. Eric Bouchez	informatique de gestion
Mme Concetta Genovese	italien
Mme Géraldine Voelke-Viscardi	latin
M. Stephan Munier	mathématiques
M. Stefano Faggioni	musique

Mme Sandrine Burri	philosophie
M. Gaetano Parascandolo	physique
M. Christophe Chapuis	psychologie
Mme Ana Cristina Torrado	sciences économiques
M. Alexandre Piattini	sport

MAÎTRISE DE CLASSE

Le maître de classe assure le suivi des élèves au quotidien de la vie scolaire. Il est appelé à

- établir et entretenir la concertation entre les maîtres de la classe;
- présider le Conseil de classe dont il est le porte-parole en conférence des maîtres;
- relayer les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction;
- apprécier les justifications d’absences, traiter les demandes ponctuelles de congé (un jour au maximum) et gérer les arrivées tardives;
- informer les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés;
- saisir le conseiller aux études des situations problématiques (résultats insuffisants, absentéisme, conflit, incivilité, etc.).

Ecole de Culture Générale

1CR1	M. Nicolas Rutz
1CR2	M. Jonathan Moustakis
1CR3	Mme Lauriane Durussel
1CR4	Mme Eliane Le Bars
1CR5	Mme Nadia Benoît
2CRci1	M. François Cojonnex
2CRci2	Mme Louise Bonsack
2CRci3	M. Jean Buchmann
2CRsa	M. Stephan Wollcombe
2CRse	M. Mathieu Kocher
3CRci1	M. Vincent Vuille
3CRci2	M. Vincent Struzka
3CRsa1	Mme Nicole Kaech
3CRsa2	M. Filippo Zanghi
3CRsp1	Mme Aïcha Louati-See
3CRsp2	Mme Emilie Mayeux

Ecole de Commerce

1ER	M. Harald Gögler
2ER1	M. Christophe Hinvi
2ER2	M. Eric Bouchez

Ecole de Maturité

1MR1	M. Gabriel Hourcade
1MR2	M. Nikola Castillo
1MR3	M. Julien Besson
1MR4	M. Yannis Burnier
1MR5	Mme Alice Krug
1MR6	Mme Patricia Renaud
1MR7	Mme Céline Matthey
1MR8	Mme Aurélie Casini
2MR01	Mme Debora Cantoni Glaiot
2MR02	M. Julien Gremion
2MR03	M. Vincent Parisy
2MR04	M. Andrea Franco
2MR05	M. Alexandre Rochat

2MR06	Mme Pauline Délez
2MR07	M. Blaz Haugland
2MR08	Mme Laura Carozzi
2MR09	Mme Noémie Arnold-Maillefer
2MR10	Mme Géraldine Rochat
3MRb1	M. Mathieu Bieri
3MRb2	Mme Manon Groux
3MRb3	M. Fabian Simond
3MRb4	M. François Flouck
3MRb5	Mme Manon Urfer
3MRb6	M. Quốc Anh Bui
3MRb7	Mme Violaine Tinguely

Voie Passerelle

Les étudiants en voie Passerelle relèvent de la Direction.

CONSEIL AUX ÉTUDES

Le conseiller aux études veille à l'accomplissement harmonieux du cursus des élèves. Il est appelé à

- coopérer étroitement avec le maître de classe;
- examiner avec lui les situations problématiques (résultats insuffisants, absentéisme, conflit, incivilité, etc.);
- dresser des bilans individuels, proposer des mesures de soutien, informer sur les ressources internes comme externes;
- demander, le cas échéant, une intervention de la Direction;
- intéresser les parents des élèves mineurs, voire majeurs, à la résolution des problèmes rencontrés;
- participer au Conseil de classe des élèves suivis;
- renseigner périodiquement le Conseil de direction sur les accompagnements temporaires ou durables des élèves en proie à des difficultés scolaires.

1CR1-5	Mme Laure Bourgknecht
1ER, 2ER, 2CRse	M. Eric Bouchez
1MR1-6	Mme Nadia Benoît
1MR7-8, 2MR07-10	Mme Eva Digon Truan
2CRci, 2CRsa	Mme Georgina Kohler Barmaz
2MR01-06	Mme Patricia Descombes
3CRci, 3CRsa, 3CRsp	M. Pierre Villars
3MR1-7	Mme Marion Kalyani Grunder
4PR	M. Christophe Chapuis

SUIVI DÉCANAL

1ER, 2ER, 3CR, 1MR6-8	M. Frédéric Batori
1CR, 2CR	Mme Rosalie Chevalley
2MRb	Mme Fabienne Cuénoud Furrer
2MR	Mme Odile Girard
1MR1-5, 3MRb	Mme Judith Gruet-Kaye



MÉDIATION

Le service « médiation » est à la disposition des élèves qui recherchent une écoute particulière, notamment en cas de conflit avec leurs condisciples.

Médiateur: M. François Cojonnex
francois.cojonnex@vd.educanet2.ch

Médiatrice: Mme Marie-Hélène Weissen
mariehelene.weissen@vd.educanet2.ch

ACCUEIL SANTÉ

Le service « accueil santé » poursuit plusieurs objectifs, notamment

- donner des soins de premiers secours;
- offrir une disponibilité d'écoute, un soutien ou une orientation à des élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel;
- informer et responsabiliser l'ensemble des élèves à la gestion de leur santé, en collaboration avec la Direction du gymnase et le corps enseignant.

Mme Marie-Josée Labelle Buri, infirmière, est présente lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 08h40 à 13h30, de 14h00 à 15h30 et sur rendez-vous.

021 338 00 26 ou 079 159 29 37
marie-josee.labelle-buri@avasad.ch

Le médecin-conseil de l'établissement est à la disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Le service « orientation scolaire et professionnelle » est à la disposition des élèves qui souhaitent

- obtenir des informations et des conseils sur les professions, les voies d'études et de formations professionnelles;
- établir un projet de formation et s'assurer des conditions requises en vue de sa réalisation;
- analyser leur situation scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

Mme Vanessa Cavin, psychologue conseillère en orientation, est présente sur le site le mercredi et le jeudi de 08h00 à 16h30.

021 338 00 27
vanessa.cavin@vd.ch

Les formulaires de demande d'entretien sont à retirer au secrétariat.

En outre, le site Internet de l'orientation scolaire et professionnelle vaudoise (www.vd.ch/orientation) fournit des informations sur

- les professions (Infop);
- les formations (Ecol'Info et UnilInfo);
- les examens d'admission;
- l'agenda des manifestations;
- les places d'apprentissage disponibles.

RÈGLEMENT INTERNE

L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par deux textes légaux:

- la *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur* du 17 septembre 1985;
- le *Règlement des gymnases* du 6 juillet 2016.

Cf. Site Internet de l'Etat de Vaud:

www.vd.ch/themes/formation/gymnase/.

Les directives suivantes, adoptées par la Conférence des maîtres, constituent le *Règlement interne de l'établissement*.

DROITS ET DEVOIRS

Il est du droit de chacun

- de recevoir une formation de qualité;
- de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité;
- de n'être ni heurté, ni blessé;
- de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui;
- de voir sa culture respectée;
- d'être entendu;
- d'avoir une place reconnue;
- d'être respecté dans ses différences.

Il est du devoir de chacun

- de manifester politesse et civilité;
- de ne faire violence verbale ou physique à quiconque;
- de respecter l'autre;
- de prendre le travail d'autrui en compte;
- de s'abstenir de fumer dans les locaux;
- de ne détenir ni de consommer d'alcool et de stupéfiants;
- de maintenir les salles de classe, les laboratoires et les espaces communs en état d'ordre et de propreté;
- d'agir en usager responsable de l'établissement, notamment en respectant le règlement interne.

DISCIPLINE

Le directeur, les doyens et l'ensemble des maîtres du Gymnase de Renens attendent de chaque élève qu'il ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Qu'ils soient mineurs ou majeurs, les élèves sont tenus d'observer les règlements et les directives en vigueur; ils sont responsables de leurs actes, notamment des dégâts matériels qu'ils peuvent avoir causés.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur*.

FRÉQUENTATION

Les élèves ont l'obligation de participer à toutes les activités et de suivre tous les enseignements avec régularité et ponctualité.

Dès lors, ils sont tenus

- d'accomplir les travaux écrits, oraux ou pratiques qui leur sont demandés par les maîtres et de se soumettre aux contrôles de connaissances qui leur sont imposés;
- d'acquérir les manuels, les ouvrages et le matériel scolaire exigés par les maîtres.

En outre, tout devoir non remis sans excuse valable, toute copie blanche rendue lors d'un contrôle, toute copie manifestement entachée de tricherie ou de plagiat peuvent justifier l'attribution de la note 1. Les cas de tricherie et de plagiat sont de plus sanctionnés.

Les maîtres contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon. L'obligation de participer à toutes les activités s'applique aussi aux cours facultatifs auxquels les élèves se sont inscrits et s'étend également aux activités extrascolaires.

Aucun élève ne peut quitter l'établissement à titre définitif sans déclaration écrite adressée au directeur. Si l'élève est mineur, la déclaration est produite par ses parents ou par son représentant légal.

PONCTUALITÉ

Pour chaque leçon, le maître note les arrivées tardives sur la feuille de contrôle. Les maîtres apprécient les motifs de retard invoqués.

Sauf cas exceptionnels dont le directeur est juge, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.

Les arrivées tardives sont sanctionnées selon le barème suivant:

- la sixième arrivée tardive entraîne l'envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève majeur ou aux parents de l'élève mineur;
- la récidive est sanctionnée, au même titre que les absences injustifiées, par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours.

ABSENCES

Au début de chaque leçon, les absences sont inscrites par le maître sur la feuille de contrôle personnelle.

L'élève qui a été absent doit remettre à son maître de classe, dans les trois jours qui suivent son retour, une justification d'absence. Toute absence non excusée dans le délai imparti sera considérée comme injustifiée.

Après trois jours d'absence, les parents ou l'élève majeur sont priés de fournir les informations requises au maître de classe.

Si l'absence, même intermittente, dépasse une semaine, un certificat médical peut être exigé par la Direction.

Toute absence prévisible d'un jour au maximum, notamment pour rendez-vous médical, doit faire l'objet d'une demande de congé remise au plus vite, mais en tous les cas une semaine à l'avance, au maître de classe avec les pièces justificatives nécessaires.

Les demandes de congé de plus d'une journée doivent être adressées par écrit à la Direction avec les pièces justificatives éventuelles, une semaine au moins avant l'absence prévue de l'élève.

Lorsqu'un élève se présente aux cours de sport sans équipement adéquat, il s'annonce aux maîtres de sport et suit les indications qui lui sont données. Des mesures disciplinaires peuvent être prises en cas de récidives.

Les mêmes règles valent pour les cours ordinaires et pour les cours facultatifs.

Les demandes annuelles de dispense de sport ou de musique (document officiel disponible au secrétariat) sont adressées à la Direction pendant les deux premières semaines des cours.

Les élèves mineurs font contresigner leurs justifications d'absence et leurs demandes de congé par leurs parents ou représentants légaux, auxquels est périodiquement envoyé un récapitulatif des absences, des arrivées tardives et des exclusions ponctuelles de cours.

Le maître de classe apprécie la valeur des motifs invoqués; en cas d'abus, il en informe le doyen qui, d'entente avec lui, prend les dispositions jugées utiles. L'accumulation d'absences injustifiées ou injustifiables, est sanctionnée par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours, voire d'exclusion définitive dans les cas extrêmes.

RATTRAPAGE DES TRAVAUX ÉCRITS

L'élève absent lors d'un travail écrit doit, en règle générale, subir une épreuve de remplacement, différente et de difficulté au moins équivalente. Il fixe, à son initiative et d'entente avec le maître concerné, la date du rattrapage de l'épreuve.

Si l'élève ne se conforme pas à cette procédure, la note 1 est attribuée au travail écrit.

INFORMATIONS

Les informations générales sont affichées sur les panneaux situés dans les halls d'entrée; les informations quotidiennes sont publiées sur les écrans d'accueil et peuvent être consultées via l'adresse suivante:

ecran.gyre.ch

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour tout affichage ou distribution de documents.

Le moniteur de classe est chargé de relever le casier de classe situé au secrétariat chaque matin entre 08h00 et 08h15. En cas d'absence, le casier est relevé par son remplaçant.

SALLES DE CLASSE

Durant les pauses, notamment à midi, les élèves peuvent rester dans leur salle de classe; le pique-nique est autorisé à la condition expresse de tenir les lieux en état ordinaire d'ordre et de propreté.

En outre, les élèves veilleront à ne laisser à l'abandon ni livres, ni valeurs ou effets personnels dans les salles de classe. L'Institution décline toute responsabilité en cas de déprédation ou de vol.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un état des lieux par les élèves et le maître de classe.

Le mobilier et le matériel pédagogique de chaque salle de classe sont placés sous la sauvegarde des utilisateurs. Les dégâts et disparitions non annoncés sont à la charge de la classe.

D'éventuels affichages décoratifs sont tolérés. Ils doivent répondre aux normes de la décence communément admises par tous les utilisateurs de la salle et par la Direction de l'école.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité civile, la Direction rappelle que l'accès aux salles spéciales de sciences (biologie, chimie, physique) est strictement interdit aux élèves non accompagnés d'un maître.

INFORMATIQUE

Les salles d'informatique, raccordées au réseau Internet, sont réservées en priorité à l'enseignement. L'une d'entre elles est toutefois accessible aux élèves hors des heures de cours et selon l'horaire d'ouverture du bâtiment, pour des

exercices pratiques individuels; elle est, dès lors, placée sous la sauvegarde des utilisateurs, qui ont l'interdiction d'y consommer toute boisson ou denrée alimentaire.

Les élèves s'engagent par leur signature de la charte informatique à utiliser les ressources mises à leur disposition (matériel et logiciels) conformément à leur vocation scientifique. Ils s'abstiennent, en particulier, de toute action sans rapport avec leur formation ou qui pourrait perturber, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement des installations.

ESPACE CAFÉTÉRIA

Des fours micro-ondes et des distributeurs de boissons sont mis à la disposition des élèves dans l'espace cafétéria de l'établissement.

CONSEIL DES ÉLÈVES

En vertu de l'article 64 du *Règlement des gymnases*, les élèves sont associés à la vie de l'établissement.

STATUTS DU CONSEIL DES ÉLÈVES (EXTRAIT)

Art. 1 – Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe.

Art. 2 – Il est un organe d'informations réciproques entre la Direction, les maîtres et l'ensemble des élèves. Les délégués ont donc l'obligation de tenir leurs condisciples au courant de ses délibérations et décisions.

Art. 3 – En outre, le Conseil des élèves encourage les manifestations parascolaires et participe à leur organisation.

Mode d'élection et organisation, cf. site Internet de l'établissement.

BIBLIOTHÈQUE BCUL RENENS

Lieu ressource pour les usagers du gymnase, la bibliothèque offre un espace de lecture et de travail, ouvert le mercredi et jeudi de 09h30 à 13h30 et de 14h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 09h30 à 13h30. Mme Morgane Benoist, bibliothécaire assure les services de prêt et de renseignement.

Une attention particulière est dédiée aux recherches et aux demandes d'information des élèves et des maîtres.

Le comportement attendu des usagers est en adéquation avec l'esprit des lieux.

Une carte de lecteur, indispensable pour pouvoir emprunter des documents, peut être obtenue au guichet sur présentation d'une pièce d'identité.

La bibliothèque BCUL Renens fait partie de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne avec la BCUL Riponne et la BCUL Dorigny. Sur chacun des trois sites, les usagers peuvent bénéficier des mêmes prestations et des bibliothécaires sont à leur disposition pour les accueillir et les informer.

021 338 00 28

bcul-renens@bcu.unil.ch

www.bcu-lausanne.ch

BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE

FORMATIONS ET COURS FACULTATIFS

Les plans d'études sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) et sur celui du Gymnase de Renens (www.gyre.ch).

ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

La préparation au baccalauréat et au certificat de maturité est fondée sur les plans d'études et programmes vaudois élaborés à partir du *Plan d'études cadre pour la maturité* et du *Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale*, adopté en 1995 et modifié en 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Le baccalauréat, diplôme vaudois, est un titre reconnu dans notre canton sanctionnant la réussite des études gymnasiales telles que définies par les exigences et plans d'études officiels des gymnases vaudois.

Le certificat de maturité, titre suisse de niveau identique, est reconnu sur l'ensemble du territoire de la Confédération, ainsi qu'à l'étranger, et donne accès aux Universités suisses, aux Ecoles polytechniques et, sous certaines réserves, aux Universités étrangères.

Les élèves de l'Ecole de Maturité ont la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue

français-allemand, soit par immersion longue (2^e année), soit par immersion courte (dernier trimestre de 1^{re} année), ou français-anglais/italien par immersion longue exclusivement. Les élèves intéressés sont appelés à prendre une décision définitive durant le 1^{er} trimestre de 1^{re} année, en collaboration avec Mmes les doyennes en charge de la maturité bilingue, Fabienne Cuénoud Furrer pour l'anglais et Odile Girard pour l'allemand et l'italien.

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

A l'issue de trois années d'études, les gymnases vaudois délivrent un titre de culture générale avec mention de l'une des options suivantes:

- a. option artistique;
- b. option communication et information;
- c. option santé;
- d. option socio-éducative;
- e. option socio-pédagogique.

Les options artistique (musique), communication et information, santé et socio-pédagogique proposent un cursus supplémentaire d'une année qui aboutit à l'obtention d'une maturité spécialisée dans chaque domaine. L'option socio-éducative conduit, quant à elle, à l'obtention d'une maturité professionnelle.

Les porteurs de maturités spécialisée ou professionnelle peuvent, en règle générale, accéder aux Hautes Ecoles et Ecoles supérieures correspondant à leur domaine de spécialisation.

ÉCOLE DE COMMERCE (EC)

L'École de Commerce est une école professionnelle des métiers implantée au sein des gymnases. Outre une formation générale, l'enseignement interdisciplinaire dispensé est centré sur l'étude du fonctionnement de la société abordé sous l'angle de l'économie et du droit.

Après trois ans d'études en école et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1), les élèves obtiennent un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC) et une maturité professionnelle (MP) orientation économie et services. Les deux titres leur permettent d'exercer une activité professionnelle dans le secteur commercial ou d'accéder aux Hautes Ecoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration.

CHANGEMENT DE DISCIPLINES, DE NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET D'OPTIONS

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiés.

Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles. De telles modifications de cursus peuvent impliquer un changement de classe, voire de gymnase.

Les demandes de changement de choix sont à adresser par écrit à la Direction; elles doivent être contresignées par le représentant légal des élèves mineurs.

Les conditions de changement de choix (disciplines, niveau de mathématiques, Ecole) sont disponibles sous forme d'extraits du *Règlement des gymnases* sur le site Internet du Gymnase de Renens.

CLASSES SPÉCIALES POUR ARTISTES ET SPORTIFS D'ÉLITE

Les classes pour artistes et sportifs d'élite sont destinées à des élèves qui ont atteint un niveau de performance élevé, dûment attesté, dans un domaine artistique ou sportif. Les exigences pour l'obtention du titre de fin de formation postobligatoire sont les mêmes que pour les autres élèves, mais les horaires sont adaptés et des mesures de soutien spécifique peuvent être prévues.

Lorsqu'il n'est pas possible d'intégrer de telles classes, des mesures individuelles peuvent être adoptées en faveur de certains élèves.

Les quelques places libérées au terme de la 1^{re} année seront attribuées aux élèves des futures classes de 2^e année qui auront déposé leur dossier dans les temps.

M. Frédéric Batori, doyen est à la disposition des élèves et leurs parents pour toute information supplémentaire.

VOIE PASSERELLE

En collaboration avec le Gymnase du Soir, le Gymnase de Renens offre la possibilité aux détenteurs d'une maturité professionnelle de suivre, l'espace d'une année, un cours préparatoire aux examens dit de Passerelle, dont la réussite donne accès aux Universités suisses et aux Ecoles polytechniques fédérales.

ÉCHANGES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES

Le Gymnase de Renens encourage vivement les élèves à effectuer des séjours linguistiques de longue durée, soit pendant les vacances scolaires, soit au cours des études. Les conditions de participation à de tels séjours sont établies d'entente avec la Direction.

SEMAINE CULTURELLE

La semaine précédant les vacances de Pâques est dédiée à des activités spécifiques au degré d'études.

Classes de 1^{re} année: activités parascolaires

Classes de 2^e année: travail de maturité (EM) et stages (ECG et EC)

Classes de 3^e année: voyages d'études

Dans le courant du mois de mai, un camp polysports est organisé à Tenero (TI) à l'intention des élèves de 2^e année.

ARTS, SCIENCES ET LETTRES

A l'initiative des maîtres, le Gymnase de Renens invite périodiquement des personnalités du monde des Arts, des Sciences et des Lettres, appelées à intervenir sur des sujets d'actualité.

DISTINCTIONS ANNUELLES ET PRIX DE PROMOTIONS

Lors de la cérémonie de promotions, des prix sont attribués aux élèves des classes terminales qui se sont illustrés dans une ou plusieurs disciplines ou par leurs qualités propres; en outre, des distinctions sont décernées aux élèves méritants de 1^{re} et de 2^e année à titre de reconnaissance et d'encouragement de l'Institution.

COURS FACULTATIFS

Le Gymnase de Renens propose un certain nombre de cours facultatifs. L'offre annuelle est publiée sur le site Internet de l'établissement au début de l'année scolaire.

L'inscription à un cours facultatif est libre. Un élève ne peut en principe s'inscrire qu'à un seul cours, qu'il s'engage à suivre régulièrement jusqu'à son terme. La fréquentation des cours facultatifs est soumise au même contrôle que celui des cours obligatoires. Les cours facultatifs ont lieu les mardi et jeudi durant la pause longue de 12h00 à 13h35.

CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS

Le Chœur des Gymnases lausannois, sous la direction de M. Olivier Piguet, travaille plusieurs répertoires, du baroque au moderne. Fondé en 1976 par M. René Falquet, il permet aux élèves de chanter dans des lieux prestigieux, chargés d'histoire et « habités » comme la Cathédrale de Lausanne, le Temple de Moudon, les abbayes de Payerne et de Romainmôtier. Il a également entrepris trois tournées à l'étranger, en Espagne et en Allemagne.

Le Chœur accueillera anciens et nouveaux gymnasiens le lundi 28 août 2017 à 12h00 en salle de musique 1.18. Le jour et l'heure des répétitions seront alors décidés à ce moment-là

avec les élèves. Un camp sera en outre organisé aux Rasses du jeudi 19 au samedi 21 avril 2018.

Au programme de la saison 2017-2018:

Die Schöpfung, La Création, du compositeur Joseph Haydn, accompagnement par l'ORJP, l'Orchestre romand des Jeunes professionnels. Un voyage à Waiblingen, région de Stuttgart, est prévu pour deux concerts du 4 au 6 mai 2018.

Direction du Chœur

M. Olivier Piguet

bemno.piguet@bluewin.ch

www.cdgyl.ch

ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS

L'Orchestre des collèges et gymnases lausannois (OCGL) est composé de deux formations: l'Orchestre préparatoire formé de musiciens de 10 à 13 ans et le Grand Orchestre d'adolescents âgés de 13 à 18 ans. Dans les deux cas, les répétitions se déroulent le vendredi au Collège de Béthusy, de 12h30 à 13h15 salle D20, pour l'Orchestre préparatoire, de 16h45 à 18h45 à l'aula, pour le Grand Orchestre. Durant chaque saison, des concerts et un Camp d'Orchestre d'une semaine sont organisés.

Vous pratiquez un instrument, vous êtes violoniste, altiste, violoncelliste, contrebassiste, flûtiste, hautboïste, clarinettiste,

bassoniste, corniste, trompettiste, saxophoniste, tromboniste, harpiste ou percussionniste,

Vous avez envie de découvrir un monde de beauté, d'émotions et de vibrations,

Vous désirez partager votre amour de la Musique avec d'autres filles et garçons de votre âge,

Alors, l'Orchestre des Collèges et Gymnases Lausannois vous tend les bras !

Vous apprendrez le métier d'orchestre, vous tisserez des amitiés fortes, vous découvrirez les grands compositeurs qui ont marqué l'histoire de la musique.

Si vous avez un doute, venez assister à une répétition ! Vous serez les bienvenus (es) et les musiciens sauront à n'en point douter vous convaincre d'intégrer les rangs de notre merveilleux orchestre !

Les maîtres mots de l'OCGL sont: bonheur, partage, solidarité, passion et exigence.

Direction de l'OCGL
M. Luc Baghdassarian
lucaram@bluewin.ch
www.lucbaghdassarian.com
079 482 98 29

ÉCOLAGE

Un écolage annuel de CHF 720.– est perçu pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton et sur l'ensemble de leurs revenus. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants.

Les parents reçoivent en début d'année scolaire tous les renseignements utiles à ce propos.

BOURSES D'ÉTUDES ET DISPENSES D'ÉCOLAGE

En application de la loi du 1^{er} juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Les formules *ad hoc* et tous les renseignements sont disponibles sur le site de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage:

www.vd.ch/themes/formation/bourses/generalites/

TAXE D'INSCRIPTION

Tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de CHF 70.-. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage et/ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription.

Pour les élèves de 1^{re} année, le paiement intervient au moment de l'inscription. Pour les élèves de 2^e et de 3^e année, la taxe d'inscription est facturée avec l'écolage; il en va de même pour les étudiants de la voie Passerelle.

ASSURANCES – OBLIGATIONS

Les élèves mineurs comme majeurs doivent être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération.

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves, qui ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

MAJORITÉ CIVILE – PRINCIPES

La majorité civile à 18 ans rend majeurs une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois en cours d'études gymnasiales.

Pour les élèves majeurs et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes:

- a. l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeurs; l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code Civil, subsiste;
- b. la responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves; il convient donc de veiller à une couverture adéquate d'assurances, notamment en matière de responsabilité civile;
- c. les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeur;
- d. un élève majeur, sur déclaration écrite de sa main, peut quitter de son propre chef le gymnase.

Le régime légal confère une autonomie complète sur les plans civil et juridique aux élèves majeurs. Leurs responsabilités se trouvent accrues en conséquence. Il leur appartient d'informer leurs parents de leur situation scolaire.



VACANCES SCOLAIRES

Au moment d'établir leurs projets de voyages, parents et élèves veilleront à se conformer aux dates des vacances scolaires. Aucun congé n'est, en principe, accordé pour les jours qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement.

La Direction, les maîtres, et en particulier les répondants des travaux de maturité, peuvent convoquer un élève entre la fin des cours et le début officiel des vacances d'été.

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

1^{er} SEMESTRE (du 21 août 2017 au 19 janvier 2018)

21.08 Lundi

09:30-11:30 Accueil des classes par la Direction et les maîtres

12:50 Début des cours

22.08 Mardi

08:30 Accueil des étudiants en voie Passerelle au forum
(début des cours à 9:10)

Reddition du travail de maturité

(élèves de 3^e année EM cursus bilingue français-anglais)

21.08-25.08

Visite décanale et présentation du comité des élèves

28.08-01.09

Présentation des services

29.08 Mardi

12:00 Présentation des cours facultatifs

04.09-08.09

Début des cours facultatifs

11.09 Lundi

Journée d'information HEP

(élèves de 3^e année et étudiants en voie Passerelle)

11.09-15.09

2ECG-ASE cours bloc (classe 2CRse)

18.09 Lundi

Lundi du Jeûne fédéral (congé)

06.10 Vendredi

17:30 Fin des cours – début des vacances d'automne

23.10 Lundi

08:15 Reprise des cours

24.10 Mardi

19:00 Soirée d'information à l'intention des parents des élèves de 1^{re} année (classes 1ECG et 1EC)

26.10 Jeudi

19:00 Soirée d'information à l'intention des parents des élèves de 1^{re} année (classes 1EM)

01.11 Mercredi

19:00 Séance d'information sur la maturité bilingue français-allemand et français-italien

13.11 Lundi

Emission du bulletin intermédiaire

22.11-23.11

Journées d'information EPFL

(élèves de 3^e année et étudiants en voie Passerelle)

29.11 Mercredi

16:30 Présentation des options complémentaires
(élèves de 2^e année EM)

06.12-07.12

Journées découvertes UNIL

(élèves de 3^e année et étudiants en voie Passerelle)

08.12 Vendredi

Délai d'inscription aux options de 2^e année de l'ECG
et aux options complémentaires de 3^e année de l'EM

22.12 Vendredi

11:55 Fin des cours – Noël du GYRE

Début des vacances d'hiver

08.01 Lundi

08:15 Reprise des cours

19.01 Vendredi

Fin du 1^{er} semestre

2^e SEMESTRE (du 22 janvier au 15 juin 2018)**22.01 Lundi**

Emission du bulletin semestriel

23.01 Mardi

Lancement des travaux de maturité 2018 (2EM)

31.01 Mercredi

GYRE à la neige (classes de 1^{re} et de 2^e année)**1.02 Jeudi**

GYRE à la neige (classe 2CRse et classes de 3^e année)**05.02-09.02**

2ECG-ASE cours bloc (classe 2CRse)

15.02-16.02

Forum Horizon (classes de 2^e année)**16.02 Vendredi**

17:30 Fin des cours – début des Relâches

26.02 Lundi

08:15 Reprise des cours

26.02-09.03

Stage Novaway (classe 2ER1)

12.03-23.03

Stage Novaway (classe 2ER2)

19.03-27.04

2ECG-ASE stage long (classe 2CRse)

26.03-29.03

Semaine culturelle (1^e année)

Semaine dédiée aux travaux de maturité (2^e année EM)

Semaine de stage (2^e année ECG et EC)

Voyages d'études (3^e année)

29.03 Jeudi

17:30 Fin des cours – début des vacances de Pâques

16.04 Lundi

08:15 Reprise des cours

23.04-27.04

Séminaire intermédiaire des travaux de maturité 2018
(2^e année EM)

30.04-04.05

Camp polysports Tenero I (classes 2MR1-5)

08.05 Mardi

17:00 Vernissage des travaux d'arts visuels

10.05-11.05

Pont de l'Ascension (congé)

14.05-18.05

Camp polysports Tenero II (classes 2MR6-10)

21.05 Lundi

Lundi de Pentecôte (congé)

22.05-25.05

Camp polysports Tenero III (classes 2CR et 2ER)

01.06 Vendredi

17:15 Fin des cours et du 2^e semestre (3^e année)
Clôture du bulletin annuel

04.06-29.06

Examens finals (EM et ECG)

11.06-15.06

2ECG-ASE cours bloc (classe 2CRse)

15.06 **Vendredi**

11:55 Fin des cours et du 2^e semestre
(1^{re}, 2^e année et voie Passerelle)

18.06 **Lundi**

Emission du bulletin annuel (1^{re} et 2^e années)

18.06-29.06

Examens de certificat (voie Passerelle)

05.07 **Jeudi**

18:00 Cérémonie des promotions

06.07 **Vendredi**

Début des vacances d'été

27.08 **Lundi**

Dès 08:15 Rentrée des classes

JUILLET 2017

www.gyre.ch



GYRE  ceol

Av. du Silo 1 | CH-1020 Renens

T +41 21 338 00 01

info@gyre.ch | www.gyre.ch